

## **CHAMPIONNATS DES RALLYES 2023**

### **PILOTES ET COPILOTES**

### **DE LA LIGUE CORSE DU SPORT AUTOMOBILE**

### **RÉGLEMENT**

**Article 1 : Généralités** La Ligue Corse du Sport Automobile organise un championnat destiné à récompenser les licenciés pilotes et copilotes des Associations Sportives Automobiles de la Ligue. Un classement distinct sera établi dans chacune des disciplines suivantes :

- Rallye Pilotes
- Rallye Copilotes
- Rallye VHC Pilotes
- Rallye VHC Copilotes
- Rallye VHRS Pilotes
- Rallye VHRS Copilotes

#### **Article 2 : Attribution des points**

Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve avec les seuls licenciés de la Ligue Corse.

Les concurrents titulaires d'un titre de participation seront pris en compte comme licenciés de la Ligue

- **2.1 Rallye moderne** : Les points seront attribués selon le tableau suivant :

Classement	Groupe	Classe	SCRATCH
1er	6 points	6 points	20 points
2ème	4 points	4 points	16 points
3ème	2 points	2 points	14 points
4ème			12 points
5ème			10 points
6ème			7 points
7ème			4 points
8ème			3 points
9ème			2 points
10ème			1 point

- **2.2 Rallye VHC et VHRS** Les points seront attribués selon le tableau suivant :

Classement	Scratch
1er	20 points
2ème	16 points
3ème	14 points
4ème	12 points
5ème	10 points
6ème	7 points
7ème	4 points
8ème	3 points
9ème	2 points
10ème	1 points

- **Championnat Moderne** : Dans les groupes comportant moins de 5 partants, seuls les points de la classe seront attribués. Lorsqu'une classe comporte moins de 3 partants, figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ, le nombre de points attribués au classement de cette classe sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général du rallye. Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.
- **Championnat VHC et VHRS** : Le classement sera établi sur la base du classement scratch.

### Article 3 : Coefficient

Les points attribués suivant l'article N°2 du présent règlement seront multipliés par les coefficients mentionnés ci-dessous.

#### **RALLYES NATIONAUX Coeff. 4**

Rallye Aiaccinu Corsica Suttana	10/03/2023	12/03/2023
Ronde de la Giraglia	14/04/2023	16/04/2023
Rallye Corte Centre Corse	15/09/2023	17/09/2023
Rallye di e Strade Vecchie	21/10/2023	22/10/2023
Rallye Mare è Machja	10/11/2023	12/11/2023
Rallye de Balagne	08/12/2023	10/12/2023

#### **RALLYE RÉGIONAL Coeff. 2**

Rallye du Fiumorbu Castellu	03/02/2023	04/02/2023
Rallye d'Eccica Suarella	16/06/2023	17/06/2023
Rallye de Costa Serena	13/05/2023	14/05/2023

#### **RALLYE VHC Coeff. 4**

Historic Rally Mathieu Martinetti	05/05/2023	07/05/2023
Aléria Historic Rally "Gravel - Asphalt"	29/05/2023	03/06/2023

#### **Article 4 : Classement**

Les classements sont établis par addition des points obtenus

- **4.1 Dans le championnat Moderne :** Seront pris en compte les 6 meilleurs résultats auxquelles le licencié aura participé. Le licencié devra avoir pris le départ dans 4 rallyes au minimum. Le nouveau départ après abandon, ne sera pas pris en compte.
- **4.2 Dans championnat VHC :** Seront pris en compte les 6 meilleurs résultats. Le licencié devra avoir pris le départ 4 rallyes au minimum. Le nouveau départ après abandon, ne sera pas pris en compte.
- **4.3 Dans le championnat VHRS :** Seront pris en compte le classement général des trois moyennes confondues et le licencié devra avoir pris le départ dans 2 rallyes au minimum. Le nouveau départ après abandon, ne sera pas pris en compte.

La Ligue établira un classement des pilotes et copilotes en fonction des points obtenus.

Les organisateurs devront obligatoirement faire parvenir les résultats de leur rallye à la ligue Corse au plus tard le mardi suivant le rallye.

#### **Article 5 : Réclamation**

Toute réclamation devra être faite par mail ou par courrier. Elle devra intervenir dans les 15 Jours suivants la date de parution du classement sur le site officiel de la ligue : <http://sportauto.corsica/>

**Article 6 : Cas Particulier** Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la Ligue, qui statuera souverainement sur les décisions à prendre.

#### **Article 7 : Remise des prix**

Une remise des prix sera effectuée au mois de Janvier de l'année 2024 afin de récompenser

- **7.1 Championnat de Corse des Rallyes :**

Les 3 premiers pilotes et copilotes du Classement général se verront attribuer un prix en espèces et 1 coupe.

Pilote	Copilote
1 <sup>er</sup> 500 euros	1 <sup>er</sup> 400 euros
2 <sup>-ème</sup> 350 euros	2 <sup>-ème</sup> 300 euros
3 <sup>-ème</sup> 300 euros	3 <sup>-ème</sup> 250 euros

- **7.2 Championnat de CORSE VHC et VHRS**

Les 3 premiers pilotes et copilotes du Classement général se verront attribuer un prix en espèces et 1 coupe.

#### **VHC**

Pilote	Copilote
1 <sup>er</sup> 400 euros	1 <sup>er</sup> 300 euros
2 <sup>-ème</sup> 300 euros	2 <sup>-ème</sup> 250 euros
3 <sup>-ème</sup> 250 euros	3 <sup>-ème</sup> 200 euros

#### **VHRS**

Pilote	Copilote
1 <sup>er</sup> 300 euros	1 <sup>er</sup> 200 euros
2 <sup>-ème</sup> 250 euros	2 <sup>-ème</sup> 150 euros
3 <sup>-ème</sup> 200 euros	3 <sup>-ème</sup> 100 euros

Les récompenses ne seront pas remis au licencié récipiendaire non présent lors de la remise des prix.

**Observations :** le nombre de rallyes pris en compte pour les divers Championnats, seront susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'annulations effectives des diverses épreuves.